

Rectorat

Division
des personnels
enseignants

Dossier suivi par
Marc Hildebrandt
Téléphone
02 62 48 11 36
F. Tacite
02.62.48.10.58
Fax
02 62 48 10 50
Mél
dpe.secretariat
@ac-reunion.fr

24, avenue
Georges Brassens
97702 Saint-Denis
Messag cedex 9
Ile de La Réunion

Site internet
www.ac-reunion.fr

Le recteur

A

Monsieur l'Inspecteur d'Académie
Monsieur le Président de l'Université de La
Réunion
Monsieur le Directeur de l'I.U.F.M
Monsieur le Directeur de l'I.U.T
Mesdames et Messieurs les IA – IPR
Mesdames et Messieurs les Conseillers
techniques et chargés de mission
Madame la Directrice de Cabinet
Mesdames et Messieurs les Chefs
d'établissement du second degré
Mesdames et Messieurs les responsables des
Directions

Saint-Denis, le 8/12/2005

Objet : Liste d'aptitude pour l'accès au corps des professeurs Agrégés.
Année scolaire 2006 - 2007.

Réf. : Décret n° 72-580 du 4 juillet 1972 modifié. Arrêté du 15 octobre 1999 modifié.

L'attention des personnels concernés est appelée sur la note de service qui sera publiée au B.O.E.N. du 15 décembre 2005.

I – CONDITIONS REQUISES

- être en activité dans le second degré ou dans l'enseignement supérieur, mis à disposition d'un autre organisme ou administration ou en position de détachement.
- être professeur certifié, PLP ou P. EPS .
- être âgé de quarante ans au moins au 1^{er} octobre 2006.
- justifier à cette même date de dix années de services effectifs d'enseignement, dont cinq dans leur grade.



II – RECUEIL DES CANDIDATURES

- Les candidats saisiront eux-mêmes leur demande d'inscription, **uniquement** par le système d'information et d'aide pour les promotions (SIAP) accessible par internet :

www.education.gouv.fr/personnel/siap

- **Le serveur sera ouvert du 4 janvier 2006 au 18 janvier 2006.**

2/3

Dès la fermeture du serveur, les établissements seront rendus destinataires des accusés de réception qui me seront retournés **visés par le supérieur hiérarchique** renseignés, datés, signés et accompagnés du dossier de candidature au plus tard pour le 6 février 2006.

En raison de la date de parution tardive de la note de service relative aux promotions de corps par liste d'aptitude (BO du 15 décembre 2005), je vous demande de procéder à la plus large information des personnels intéressés, notamment en portant à leur connaissance les dates de dépôt des candidatures et leurs modalités.

Pour le Recteur et par délégation,
Le secrétaire général

Christian HORGUES



**LISTE D'APTITUDE POUR L'ACCES AU CORPS DES
PROFESSEURS AGREGES**

ANNEE SCOLAIRE 2006-2007

4/3

REFERENCES

Décret n° 72-580 du 4 juillet 1972 modifié

PROCEDURE

Internet : <http://www.education.gouv.fr/personnel/siap>

CALENDRIER

OUVERTURE DU SERVEUR 4 janvier 2006

FERMETURE DU SERVEUR18 janvier 2006

EDITION DES ACCUSES DE RECEPTION

DANS LES ETABLISSEMENTS..... 30 janvier 2006

RETOUR AU RECTORAT DES CANDIDATURES

+ PIECES JUSTIFICATIVES 06 février 2006